

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LAMBALLE

le 28 Avril 1973 au siège de la COOPERL

Etaient présents :

Monsieur M. DANIEL	C.A.B.	LANDERNEAU
Monsieur Ch. MACE	Syndicalisme	
Monsieur MARSOLLIER	CAPREM (représentait son président)	
Monsieur P. DAGUIN	Président SICA SIBAR	
Monsieur LEDREVO	C.A.M. VANNES	
Monsieur Marcel ETIENNE	Indépendant LOUDEAC	
Monsieur Joseph RUSQUET	A.P.P.M.	
Monsieur A. GOURVENNEC	SICA MOB	
Monsieur Jean MOAL	SICA du Léon et du Tréguier	
Monsieur Sébastien COUPE	COOPERL	
Monsieur G. LE DREFF	Union Groupements Finistère	
Monsieur Maurice COUE	GIE du Morbihan	
Monsieur Jean Claude HENAFF	Union Coopérative de l'Argoat	
Monsieur Jean ADAM	UNICOPA	

Assistaient également :

Monsieur J. Y. LEMOIGNE	FDSEA des Côtes du Nord
Monsieur J. FLOCH	Directeur de la COOPERL
Monsieur GUICHOUX	COFREDA

*
* *

L'objet de cette réunion de travail était de prévoir la mise en place d'un organisme régional coordonnant les opérations de pesée et de classement et éventuellement y associant la formation du prix.

*
* *

Monsieur COUPE, en ouvrant la séance, demande si l'ensemble des participants sont d'accord sur le fait que la pesée et le classement se fassent sous l'autorité d'un organisme régional sous contrôle professionnel.

.../

Cependant, avant que ne s'ouvre la discussion, il précise :

- qu'il lui est apparu, au travers de différents contacts que l'accord semblait assez facile entre les différents groupements sur ce point et qu'il devrait donc être assez facile d'élaborer un règlement unique pour la pesée et le classement,
- par contre, en ce qui concerne la liaison formation des prix avec cette pesée et ce classement par l'intermédiaire des marchés au cadran, l'accord lui semblait beaucoup moins large,
- il précise que lui-même est très favorable à cette liaison mais que de toute façon on peut considérer les marchés au cadran comme des organismes de rencontres où viendraient ceux qui le désireraient ; mais, en tout état de cause, il fallait parvenir à un accord, à un règlement commun, applicable à l'ensemble des pesées et classements.

Monsieur GOURVENNEC précise que, dans les marchés de la SICAMOB, toutes les possibilités existent : vente individualisée, vente à prix unique, vente au classement, vente par les groupements, etc ...

Monsieur MACE remarque qu'il y a une différence entre les marchés au cadran de la SICAMOB et celui de LAMBALLE ; ce dernier présentant des lots obligatoirement anonymes.

Messieurs MOAL et GOURVENNEC font remarquer que la SICAMOB n'est qu'un prestataire de service au niveau du porc, qu'il n'est aucunement question qu'elle demande sa reconnaissance à la qualité de groupement de producteurs, que tout est donc à créer, que, de ce fait, il n'y a aucun obstacle à mettre en place un organisme régional gérant la pesée, le classement et la mise en marché des porcs.

Monsieur COUPE suggère que l'on prévoit donc un organisme unique de pesée et de classement et que l'on laisse libre la mise en marché.

Monsieur ADAM veut que le débat se clarifie. Après avoir consulté la plupart des groupements de son département, il constate que dans le Finistère on veut procéder par étape et non tout lier dans un premier temps : pesée, classement et mise en marché.

Il précise que pour UNICOPA, il y a un objectif final qui est la concentration de l'offre par la profession par des moyens où s'ajoutent marché au cadran, outil industriel et toute autre forme de commercialisation concertée ; mais qu'il y a un moyen terme, qui est la pesée et le classement. Il s'agit donc de mettre d'abord en place et de faire fonctionner la pesée et le classement et ensuite seulement on discutera des problèmes de commercialisation concertée.

Il pense, quant à lui, qu'il faut continuer à mettre en place les organismes de pesée et de classement sur le plan départemental et ensuite les coordonner sur le plan régional.

Monsieur COUPE affirme, quant à lui, que pour être efficace il faut tout de suite créer une structure régionale.

Monsieur ADAM rappelle que le samedi 21, avait été refusée par certains une structure régionale qui ne soit pas liée à la mise en marché. Il précise qu'il refuse une structure régionale liée à la mise en marché.

Monsieur COUPE précise que la COOPERL n'est pas d'accord pour vendre par la SICAMOB mais qu'il pense qu'un goulot d'étranglement est nécessaire au niveau de la mise en marché pour réussir à imposer la pesée et le classement à l'ensemble de la production et de l'abattage.

Monsieur LEDREFF précise qu'il représente la Fédération des groupements de producteurs du Finistère et qu'au sein de cette Fédération l'unanimité est faite sur la nécessité de la pesée et du classement, mais que des divergences existent sur la mise en marché.

Monsieur GOURVENNEC fait remarquer que l'expérience de LAMBALLE a prouvé qu'il fallait concentrer l'offre pour faire pression sur les abattoirs. Pour lui, il faut aller dans ce sens et donc lier pesée et classement avec la mise en marché.

Monsieur COUPE remarque que la création du marché au cadran de GUERLESQUIN avait eu une incidence heureuse sur les prix mais avait développé les irrégularités au niveau de la pesée et du classement.

Monsieur MACE demande si l'objectif était bien de contrôler toute la production qu'elle passe par les marchés au cadran ou non.

Monsieur COUPE précise qu'il est d'accord mais que cela lui semble insuffisant et qu'il faut faire passer toute la production par les marchés au cadran.

Monsieur ADAM s'étonne que tout le monde soit d'accord pour mettre en place une structure régionale de pesée et de classement et que la réunion du mardi 24 Avril prévue pour cela ait été annulée à la suite de la réunion du 21 Avril.

Monsieur GOURVENNEC intervient en précisant que son choix est régional, que plus on aura de structures plus on aura de difficultés à se coordonner et à promouvoir l'unité de vue des éleveurs. Il est donc indispensable de créer une structure unique et régionale pour la pesée et le classement.

Mais d'autre part, s'il n'est pas créer un goulot d'étranglement, l'opération ne réussira pas et l'expérience des Côtes du Nord le démontre à son avis.

Il continue en précisant que, sans un organisme unique pour contrôler le marché, les producteurs ne détiendront pas le pouvoir.

Pour lui, la présence de plusieurs systèmes parallèles, en particulier la présence de deux marchés au cadran va conduire inévitablement à l'escalade des concessions vis à vis des abattoirs et à l'escalade de la fraude.

Il en conclut donc que, pour que la production détienne le pouvoir, il faut un organisme unique régional gérant les opérations de pesées et de classement et la mise en marché de la production.

Monsieur DANIFL pose trois questions :

- pourquoi la SICAMOB multiplie-t-elle les réunions pour créer de nouveaux marchés au cadran ?
- pourquoi, si deux marchés au cadran suffisent, en créer d'autres ?
- pourquoi tout axer sur les marchés au cadran pour lesquels on peut s'interroger sur leur rôle d'accélérateurs des cours aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Il précise ensuite le désaccord de la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne à n'envisager que les marchés au cadran comme moyens de commercialisation de la production porcine.

Monsieur GOURVENNEC précise :

- * que la SICAMOB ne peut refuser l'information aux producteurs qui la demandent. Or, "nos interventions sont faites à la demande de producteurs et non de notre propre initiative",
- * un seul marché au cadran suffit pour le porc. Nous désirons que ceux existant se fondent ensemble,
- * il n'est pas impossible que le marché au cadran risque d'accélérer la baisse en période d'excédent de production. Mais en contre partie, le marché au cadran permet des opérations impossibles avant sa mise en place :
 - faire venir des acheteurs extérieurs qui feront remonter les cours d'autant plus que les abattoirs extérieurs à la région étaient très gênés par la braderie des abattoirs bretons et ne laisseront plus les cours se dégrader en Bretagne, car, cette braderie reprendrait et recommencerait à les handicaper ;
 - mettre en place des mécanismes d'intervention les plus proches possibles des lieux de production. Pour y parvenir il faut, et le marché au cadran en est le moyen, créer un lieu de concertation au niveau de la production.

Monsieur COUPE constate que l'accord sera difficile sur le marché au cadran. Il demande qui serait d'accord pour un organisme régional de pesée et de classement et pour y lier les marchés au cadran.

Monsieur DAGUIN constate que l'unanimité se fait pour la pesée et le classement mais non sur la mise en marché par l'intermédiaire des marchés au cadran. Tout en étant d'accord pour lier les trois éléments, il suggère de ne pas brûler les étapes et de constituer un organisme pour la pesée et le classement.

Monsieur COUE précise que le Morbihan est d'accord pour adhérer à un organisme régional de pesée et de classement mais pense que pour la mise en marché il faut attendre que cela mûrisse.

Monsieur Jean MOAL remarque que l'on veut aller trop lentement et que si on ne lie pas immédiatement les trois opérations, ce seront les producteurs qui en feront les frais dans la période de crise.

Monsieur FLOC'H intervient en précisant que, sans le marché au cadran de LAMBALLE, le GIE n'aurait pas pu asseoir si facilement l'autorité de ses peseurs et classificateurs.

Une discussion s'engage alors entre différents participants d'où il ressort que certains voudraient aller progressivement (le Morbihan, le Finistère), que d'autres refusent que les marchés au cadran soient la seule concertation pour les prix (Messieurs MACE, DANIEL), que d'autres assurent qu'il faut faire vite et ne pas attendre ceux qui veulent s'arrêter dans un premier temps à la pesée et au classement (Messieurs FLOC'H, GOURVENNEC, RUSQUET).

Monsieur COUPE précise que, si les producteurs se divisent en ce moment, en période de crise ils en seront les victimes. Il faut donc faire un front commun. Il est prêt à ne s'entendre que sur un minimum mais il tient à ce que Monsieur GOURVENNEC rentre dans l'entente. Or, il ajoute que si Monsieur GOURVENNEC refuse d'entrer dans un organisme ne faisant que la pesée et le classement, il ne peut lui donner tort et le suivra dans cette voie.

Monsieur GOURVENNEC précise alors que son groupe veut que ceux qui feront peser et classer, participent également à la formation du prix : "c'est la condition que les producteurs, vendant par l'intermédiaire des marchés au cadran de la SICAMOB, mettent à leur participation à un organisme commun". Il ajoute cependant qu'ils sont prêts à admettre des dérogations pour les groupements liés avec des abattoirs par des participations financières ou ayant des circuits "en vif" extérieurs à la région.

Monsieur DANIEL précise que pour lui "qui dit dérogation dit limite dans le temps et adhésion à un système, or, nous ne voulons pas nous lier à un système qui nous déplaît".

Monsieur MACE met en garde les participants en précisant que le syndicalisme n'appuiera pas un système qui laisse à l'extérieur une partie des producteurs et donc ne pèse et ne classe pas toute la production.

Monsieur ADAM précise la position de la majorité des groupements du Finistère, à savoir :

- nous étions venus, le 21, pour la mise en place de la pesée et du classement sur le plan régional. Vouloir lier ces deux éléments à la formation du prix nous semble être un autre stade à envisager ultérieurement.
- nous mettons donc en place nos classificateurs et peseurs dans le Finistère
- nous collaborerons à l'établissement d'un règlement breton sur la pesée et le classement,
- nous accepterons ensuite de discuter sur la formation du prix quand cette pesée et ce classement seront en place et fonctionneront.

Monsieur COUPE ne veut pas prendre le risque de rupture entre les deux marchés au cadran et demande, à ceux qui le veulent, de suivre la voie engagée par les Côtes du Nord. Les autres feront ce qu'ils voudront.

Monsieur GOURVENNEC est d'accord pour suivre la proposition de Monsieur COUPE et en profite pour rappeler qu'il faut une autorité détenant la production, un organisme de mise en marché, pour donner de l'autorité aux classificateurs et peseurs de la profession intervenant dans les abattoirs. Il précise, en outre, qu'actuellement aucun département n'est capable de créer et de faire fonctionner un corps de classificateurs sans l'appui des Côtes du Nord et, qu'à son sens, créer des GIE départementaux est une erreur car, une fois les institutions en place, la coordination sera ensuite difficile.

Monsieur ADAM rappelle qu'il demande que l'on mette en place d'abord la pesée et le classement et qu'ensuite on étudie le troisième point : mise en marché et formation du prix.

Monsieur LEDREFF pense que les positions ne sont peut être pas si éloignées que cela, il propose :

- que les deux organisations de mise en marché se rencontrent, étudient un projet d'organisation, le soumettent à l'ensemble des groupements,
- que les groupements partisans de dissocier la pesée et le classement de la formation des prix fassent de même,
- qu'une Assemblée Générale soit ensuite convoquée et qu'un projet en sorte auquel adhérera qui voudra.

Monsieur COUPE clôture la séance en ^{***}proposant que soit retenue la proposition de Monsieur LEDREFF et en demandant aux diverses tendances d'élaborer leurs propositions pour les discuter à une prochaine rencontre.